

[Société]  
[Adresse]  
[Localité]

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Par **XXX**

**Objet** : Modification du dossier de consultation des entreprises

**N/Réf.** : Marché n° 2024-SSP-DELTA

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citée en objet, vous avez retiré un dossier de consultation des entreprises (DCE) ou avez d'ores et déjà candidaté à l'attribution du marché.

Je vous informe qu'une modification non-substantielle a été apportée au dossier de consultation des entreprises (DCE) conformément à la possibilité prévue par le règlement de consultation.

Cette modification porte sur le cahier des clauses particulières (CCP) auquel il est ajouté l'article suivant :

**« ARTICLE 19. FACTURATION**

**Article 19.1. Périodicité de facturation**

*Il est demandé au Titulaire agréé d'établir une facturation selon une périodicité mensuelle.*

*Lorsque le Titulaire agréé est un groupement, le mandataire du groupement doit établir une facture par mois et par hôtel.*

**Article 19.2. Mise à disposition des factures sur Chorus pro**

*Le Titulaire agréé est tenu de soumettre sa facture via la plateforme Chorus Pro (accessible à l'adresse <https://chorus-pro.gouv.fr>) et doit préalablement créer un compte au nom de sa société sur cette plateforme. Lors de la soumission de la facture, le Titulaire agréé doit spécifier l'identifiant du Samu social de Paris (1875090130001) ainsi que le code service « Nuitées hôtelières ».*

*Les factures doivent être conformes aux exigences légales énoncées dans les articles 242 nonies et 242 nonies A de l'annexe 2 du Code général des impôts. Elles doivent notamment détailler des informations essentielles pour leur vérification, telles que la date des prestations, la nature des prestations et les chambres concernées.*

*Le Titulaire agréé est également tenu d'inclure sur ses factures le numéro et l'intitulé du marché, ainsi que le numéro de compte bancaire du Titulaire agréé. »*

Les documents disponibles sur le site <https://portaldelta.fr> et sur le site [www.samusocial.paris](http://www.samusocial.paris) (espace fournisseur) sont à jour de cette modification.

Le reste du dossier de consultation des entreprises demeure inchangé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**samusocial de Paris**  
Julien BENOIT  
Directeur des affaires juridiques  
Julien BENOIT  
Directeur des affaires juridiques